



ARCHIVES DAVID MARCHON

## LA BRÉVINE Un aérostat bat un record mondial

Pierrick Duvoisin a battu hier un nouveau record du monde avec son ballon à air chaud. L'aérostat neuchâtelois a volé durant 6 heures, vingt minutes et 38 secondes dans la vallée de la Brévine. Le précédent record était de 2 heures et 50 minutes. /réd

## Un cours pour explorer les arcanes de la fiscalité

L'Université populaire de La Chaux-de-Fonds propose une série de cours sur la fiscalité. Rendez-vous dès le lundi 14 janvier dans la salle FC 32 du Cifom (Serre 62). Inscriptions au 032 919 29 29. /réd

### LA CHAUX-DE-FONDS

# Le patron de l'entreprise fantôme FX Groupe se retrouve à l'ombre

**Le patron du FX Groupe, mis en faillite il y a une semaine, a été placé en détention provisoire. La déconfiture de l'entreprise fantôme continue de susciter des réactions dans les milieux chaux-de-fonniers touchés.**

ROBERT NUSSBAUM

La nouvelle en surprendra plus d'un. Le boss du FX Groupe, la nouvelle boîte qui devait fabriquer et distribuer des microcapsules révolutionnaires, a été incarcéré en début de semaine. Parallèlement, la police procède à une série d'auditions pour faire la lumière sur cet étrange business qui n'a apparemment brassé que de l'air (nos éditions des 20 et 28 novembre et du 12 décembre). Mais qui laisse une trentaine d'employés sur le carreau, dont une partie envoyée par l'Office régional de placement, et pas mal de fournisseurs déconfits.

«J'ai été saisi par le Ministère public d'une enquête pour établir les circonstances de la faillite de cette société», annonce sobrement la juge d'instruction Vanessa Guizzetti, qui confirme la détention provisoire du patron du FX Groupe depuis le début de la semaine. L'enquête commence,

l'homme n'est pour l'heure pas accusé de faillite frauduleuse. L'incarcération de ce Français soi-disant fortuné auquel le trésor réclamerait 33 millions d'euros vise surtout à éviter qu'il ne prenne la poudre d'escampette. «La justice fait son travail», justifie Vanessa Guizzetti, qui admet qu'il n'est pas fréquent qu'un juge enquête immédiatement après le prononcé d'une faillite et arrête son patron.

C'est que la courte histoire du FX Groupe est spéciale, très spéciale. Elle commence avant même son installation dans l'ancienne usine Voumard, avec des ardoises personnelles laissées à gauche à droite par le patron et son second. Elle devient rocambolesque avec l'occupation des locaux, dont on avait confié les clés à l'acheteur potentiel en toute confiance. De promesse en promesse non tenues, l'agence immobilière s'est résolue à changer les cylindres de serrures. Le FX a posé les siens et s'est barricadé dans l'usine. Cerise sur le gâteau: l'entreprise a porté deux fois plainte contre l'agence pour... violation de domicile! Plaintes évidemment classées.

L'agence immobilière ne portera pas plainte à son tour. Elle n'a perdu qu'un paquet de temps et d'énergie. Mais des



**EX-USINE VOUMARD** A l'insu du propriétaire, le FX Groupe a entrepris dans les locaux qu'il voulait acheter des travaux de rénovation, qu'il n'a pas payés, comme les salaires de ses employés. (RICHARD LEUENBERGER)

fournisseurs de l'entreprise miraculeuse le feront peut-être. Car le FX Groupe a squatté Jardinière 158-160 en commandant des dizaines, voire des centaines de milliers de francs de travaux de rénovation (peinture, électricité, sols) entrepris jusqu'à ce que les intéressés s'interrompent faute d'être payés.

Mais comment tous ces fournisseurs ont-ils pu être les din-

gagiste qui s'est tout de même étonné qu'on lui commande une flottille de voitures digne d'une multinationale...? Le FX Groupe aurait usé et abusé de prétendues recommandations. Notamment une offre du Développement économique du canton (DEN) datée de fin août qui assure le FX Group de son «intérêt» et de son «soutien» pour faciliter la réalisation d'une usine pilote. Dans nos colonnes, la direc-

trice du DEN disait pourtant le 20 novembre n'avoir apporté aucune aide au FX Groupe.

Certains protagonistes de cette malheureuse aventure se disent aussi interpellés par les liens tissés par le patron du FX Groupe, via son directeur chaux-de-fonnier. La compagnie de celui-ci se trouve être la cheffe du Service économique de la Ville, mais aussi l'administratrice de la fiduciaire chargée de contrôler le bon

«J'ai été saisi par le Ministère public d'une enquête pour établir les circonstances de la faillite de cette société»

Vanessa Guizzetti

fonctionnement... du FX Groupe.

Le conseiller communal Laurent Kurth dédouane la fonctionnaire. La question de la compatibilité de ses deux fonctions a été réglée il y a plusieurs années. Il avait été admis que la fonctionnaire ne devait pas avoir de «rôle de gestion opérationnelle» dans sa fiduciaire. L'explication sera-t-elle suffisante pour calmer les esprits? /RON

### >>> CANDIDATURE UNESCO

### JOUR J-1

## Pas de mise sous cloche!

On nous demandait l'autre jour: «Mais enfin, cette inscription de La Chaux-de-Fonds et du Locle au patrimoine de l'Unesco, est-ce que... est-ce qu'on va mettre nos villes sous cloche?» Excellente question! Réponse sans équivoque: «Non!»

Il faut savoir que depuis 1984, les deux villes sont reconnues par la Confédération comme d'importance nationale. Cette «protection» n'a pas empêché certaines transformations d'immeubles. Il en sera de même à l'avenir parce que la législation existante suffit pour garantir la protection de l'aménagement urbain et des bâtiments telle que l'exige l'Unesco. Patrimoine mondial ou pas, ces deux villes doivent vivre, et c'est d'ailleurs leur vie et leur évolution qui en fait leur richesse patrimoniale.

La protection du patrimoine bâti dépend très peu de la Confédération, un peu des cantons et surtout des com-

munes. Les lois neuchâteloises sur la protection des biens culturels, sur l'aménagement du territoire et sur les constructions déterminent les grands principes. Les plans et règlements d'aménagement communaux (on dit les Prac, dans le jargon) fixent les détails.

Presque tous les travaux d'intervention sur les bâtiments ou aménagements nécessitent des permis de construire. Ces permis sont délivrés après de nombreux préavis de services spécialisés qui vérifient leur adéquation avec la législation (elle-même démocratiquement élaborée). Les décisions peuvent faire l'objet d'oppositions. C'est dire d'une part qu'on ne peut vraiment pas faire n'importe quoi, et d'autre part que rien n'est vraiment figé.

Les milieux immobiliers envisagent cette inscription avec confiance. La structure même de la propriété, dans nos villes, a produit des liens affec-



**NORD 121 À LA CHAUX-DE-FONDS** La transformation récente d'une usine en lofts. (SP-VILLES DE LA CHAUX-DE-FONDS ET DU LOCLE, A. HENCHOZ)

tifs entre les propriétaires et leurs maisons. On est sensible (en tout cas depuis une vingtaine d'années) à la valeur patrimoniale des immeubles, et chacun sait que cette valeur dépend aussi de celle que le voisin accorde à son propre bien. Enfin les travaux d'entretien ou de restauration ne sont financièrement pas dé-

mentiels, et on peut même toucher des subventions... Nos fameux damiers sont donc bien vivants et bien protégés!

RÉMY GOGNIAT  
Chargé de communication  
de la Ville de La Chaux-de-Fonds

www.urbanisme-horloger.ch

### MONTAGNES

## Fleur de lotus ou les sapins solidaires

Après des décennies effroyables, le Cambodge se remet lentement de ses blessures mais les années de combats ont laissé des cicatrices profondes et nombreux sont les enfants victimes de mines antipersonnel ou laissés orphelins. Fleur de Lotus, une association de bénévoles des Montagnes tente de redonner un peu d'espoir à ces enfants et leur permettre d'envisager l'avenir sous un jour meilleur. Après des premières actions telles que l'opération Grain de riz, en 2003, et le Nouvel an cambodgien l'an passé, l'association Fleur de Lotus a pu acquérir un terrain à Neak Loeung, à 50 kilomètres de la capitale Phnom Penh et projette d'y construire un orphelinat d'une capacité d'accueil de 20 personnes. «Au Cambodge, les moines s'occupent des garçons, mais rien n'est fait pour les filles qui vivent souvent dans la rue», précise Véronique, membre de l'associa-



**FÊTES** Un franc solidaire par arbre vendu à La Carmagnole. (ARCHIVES)

tion. Les fêtes de fin d'année sont l'occasion de sensibiliser les gens d'ici. Les personnes intéressées peuvent s'informer ce soir sur le stand Fleur de Lotus, avenue Léopold-Robert. Place de la Carmagnole, les marchands de sapins se sont d'ores et déjà engagés à verser un franc par arbre vendu à l'association. /syb